

“Charles Michel a été mené en bateau par sa ministre”

“Jacqueline Galant a-t-elle encore la capacité d'exercer ses compétences?”

Entretien
Vincent Rocour et Stéphane Tassin

Nouvelle semaine difficile pour la ministre MR de la Mobilité Jacqueline Galant, accusée d'avoir passé un contrat avec un cabinet d'avocats sans appel d'offres préalable. Ce lundi, les chefs de groupe à la Chambre se réuniront pour organiser les auditions réclamées par l'opposition dans le cadre de ce dossier. La cheffe de file du CDH Catherine Fonck – mais aussi ancienne secrétaire d'Etat à la Mobilité – y fera valoir son point de vue. Entretien.

Que va demander le CDH à la conférence des présidents ce lundi?

La transparence complète. Le Premier ministre nous a menés en bateau il y a une semaine. Depuis son intervention à la Chambre, il est en effet apparu différents éléments démontrant que ce qui avait été dit n'était qu'une vue très partielle de la vérité. Je ne peux pas croire que Charles Michel soit venu nous mentir délibérément. Il a donc dû lui-même avoir été mené en bateau par sa ministre.

Le gouvernement a promis de transmettre toutes les pièces à la Chambre...

Ce n'est pas à la demande de l'opposition. Il a fallu que la N-VA, via le président de la Chambre, vienne dire: “Maintenant, cela suffit, nous voulons la transparence.”

Jacqueline Galant s'est-elle mise, selon vous, dans l'illégalité?

Tout l'indique quand on regarde les dates des mails – à moins qu'il y ait un autre mail, antérieur encore, et que l'on ne nous aurait pas donné. Et quand on sait que l'administration a prévenu la ministre qu'il fallait une mise en concurrence.

Certains disent que les marchés avec un cabinet d'avocats peuvent échapper à la mise en concurrence aux yeux de l'Europe...

Cela paraît difficile d'y échapper. On parle ici de la confection d'un projet de loi – la “vliegwet” – que l'on facture à 400 000 euros alors qu'il n'y a aucune urgence et qu'un projet de loi en ce sens avait déjà été validé en première lecture sous la première législature. Je comprends qu'on ait voulu un peu modifier ce texte puisque la majorité a changé. Mais fallait-il passer par un cabinet d'avocats et engager des dépenses folles pour cela? N'y a-t-il pas des juristes à l'administration? Et dans le cabinet de Jacqueline Galant?

On a parfois le sentiment que les cabinets ministériels font appel à des cabinets d'avocats pour lesquels ils ont quelques affinités. S'il y a des copinages de cet ordre-là, c'est inacceptable.

Vous n'avez jamais fait cela?

Pour certains dossiers qui concernent du contentieux, on travaille dans l'urgence avec des cabinets d'avocats et c'est normal. Mais pour le reste, nous avons des cabinets ministériels assez étoffés. Si c'est pour avoir recours à tout bout de champ à des cabinets d'avocats, on peut se deman-

- **Lundi, la cheffe de groupe CDH à la Chambre, Catherine Fonck, demandera la transparence totale dans l'affaire Galant. Elle exige que Charles Michel mette de l'ordre dans le dossier.**

- **Elle s'interroge sur la capacité de la ministre de la Mobilité à encore exercer ses fonctions.**

- **Selon elle, les Flamands veulent bétonner la situation actuelle en matière de survol de Bruxelles.**

der si on doit conserver des cabinets ministériels aussi importants en taille.

Jacqueline Galant doit-elle démissionner?

L'opposition n'a jamais réussi à faire démissionner un ministre. La question qui se pose, c'est: est-ce qu'elle a encore la capacité, sur des dossiers complexes, d'exercer ses compétences? Elle est en guerre avec son administration, elle s'est fortement affaiblie par l'illégalité de son acte et parce qu'elle a menti. L'enjeu, c'est la bonne gestion.

A-t-elle encore la capacité de gérer ses compétences?

C'est au Premier ministre de le dire.

Cette affaire illustre-t-elle une faiblesse dans le casting des ministres MR ou la difficulté des charges qui leur incombent?

Nous sommes sur les deux volets. Eric Van Rompuy le disait récemment en radio, il y a un problème d'expérience de la part des ministres francophones. Je crois que ce qui est particulièrement problématique, c'est la sous-représentation francophone au sein de la majorité.

Entre PS et MR, trouvez-vous votre place?

Notre voix dans l'opposition est très différente de celle du PS. Il y a des éléments en matière économique avec lesquels nous sommes d'accord avec le MR. Du moins sur les constats et les objectifs. Là où on coince, c'est sur les solutions retenues.

Etre constructif dans l'opposition vous rend-il plus audible par la majorité?

Je constate quand même que dans toute une série de projets en matière de lutte contre le terrorisme, en matière de PME et d'indépendants ou en matière d'aidants proches, certains de nos éléments se retrouvent dans leurs textes.

“C’est Belgocontrol qui contrôle la ministre”

Le projet de loi sur lequel a travaillé le cabinet d’avocat Clifford Chance a été dévoilé par la RTBF. Est-il très différent de celui qui avait été approuvé par le précédent gouvernement ?

Certains passages ont été copiés-collés. D’autres ont été sérieusement revus. Il y a des reculs au niveau des conditions et de contrôles sur l’application des procédures aéroportuaires. On ne parle plus de jour et de nuit, on ne parle plus de normes de vent, on ne parle plus de “quota count” (“norme de bruit”), on ne parle plus d’associer les Régions aux décisions. D’autre part, Belgocontrol ne sera plus obligé de se justifier quand il modifie une route – cela peut arriver, pour des raisons de sécurité par exemple. Belgocontrol est censé être contrôlé par la ministre et l’administration. Dans les faits, aujourd’hui déjà, c’est Belgocontrol qui contrôle la ministre. Je comprends mieux pourquoi on a fait appel à un cabinet d’avocat externe et évité de s’appuyer sur l’administration pour faire la “Vliegwet”.

Et le plan de survol ?

Le plan des routes doit être annexé au projet de loi “Vliegwet”. Il n’a pas fuité. Ce qu’on me dit, c’est que les Flamands veulent bétonner la situation actuelle.

C’est-à-dire bétonner le moratoire ?

Parlons plutôt du pseudo-moratoire sauce Galant, qui a été largement “amélioré” à la demande des néerlandophones. Il consacre notamment le renvoi de vols de nuit de la route du Ring vers la route du Canal. On me dit que c’est cinq-six avions seulement. Mais si vous êtes réveillé à minuit, à 1h30, à 3 heures et à 5 heures, votre nuit est déstructurée. Vouloir bétonner cela, c’est de la folie. Nous demandons au vice-Premier MR, Didier Reynders, par ailleurs bruxellois, de refuser cette logique-là. Il y a des choses qui peuvent être réali-

sées et qui arrangeraient tous les riverains.

Vous avez travaillé avec Laurent Ledoux, le patron de l’administration. Est-ce compliqué comme semble le suggérer la ministre Galant ?

On ne va pas revenir sur mes relations difficiles avec lui. Mais nous étions dans un contexte tendu avec l’ordonnance bruxelloise rendue par rapport au plan de survol. Cela étant, j’avais des doutes sur certains marchés publics et j’avais mandaté l’Inspection des finances pour faire la clarté sur les points de doute que nous avions. J’ai tout transmis à Jacqueline Galant qui m’a succédé. Elle a reçu le rapport de l’Inspection des finances. D’autre part, je sais que l’évaluation de Monsieur Ledoux devait être faite à la mi-2015. J’imagine qu’elle a eu lieu et que, de toute évi-

dence, la ministre a décidé de le reconduire dans ses fonctions. Je constate que la ministre n’a pas trouvé en quelques points que ce soit, des problèmes.

On dit de lui qu’il joue sa carte de riverain ?

Au sein de l’administration, il y a des gens qui connaissent très bien le dossier du

survol et qui n’ont pas une vision uniquement économique du dossier. Il faut remettre de l’équilibre entre les intérêts économiques et les enjeux de santé. En travaillant avec d’autres aéroports pour soulager les nuits, une solution est possible.

Les compagnies aériennes freinent des quatre fers.

Normal, c’est leur core business. Mais le boulot de l’Etat n’est pas de servir la soupe aux compagnies aériennes. Les pays qui nous avoisinent ont eu ce courage politique de supprimer complètement les vols de nuit entre 22 et 7 heures du matin.

Elle a reconduit Laurent Ledoux dans ses fonctions après une évaluation positive.